



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apiculture

Question écrite n° 47413

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les ventes de « faux miels » en France. D'après la presse spécialisée, 10 % des miels premiers prix sont de faux miels. Ainsi 300 000 tonnes de faux miels sont vendues en France, bien souvent en provenance de Chine. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que cesse cette escroquerie et mieux défendre les producteurs de miel français.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes effectue des contrôles sur les miels et en particulier sur leur composition. Ces contrôles font apparaître un taux d'infraction de près de 12 %. Au vu des résultats obtenus ces dernières années, un plan de contrôle renforcé a été mis en place en 2012 afin d'assurer la loyauté des transactions et de maintenir une concurrence loyale entre les opérateurs. Ce plan a une vocation encore plus répressive à l'encontre des contrevenants. En parallèle, le plan de développement durable de l'apiculture préconise d'améliorer l'étiquetage du miel et sa lisibilité pour parfaire l'information du consommateur. Il prévoit en outre de soutenir les initiatives de promotion des climats et des régions de production de miels polyfloraux « miel de Corse "appellation d'origine contrôlée", miel de Provence, miel de Bourgogne, ... » et d'encourager les professionnels à promouvoir la mention « miel récolté et conditionné en France ». Enfin, une action vise à encourager la production des miels de cru (monofloraux), qui sont ceux qui représentent et qui identifient le plus facilement la haute qualité des miels français (sur les marchés extérieurs comme sur le marché intérieur).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47413

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 333

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2320